



**Est
Ensemble**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



PÔLE DES MÉTIERS D'ART

Charte du « Pôle Métiers d'Art – Est Ensemble »

Préambule

Fort de son héritage artisanal et manufacturier, le territoire d'Est Ensemble accueille aujourd'hui une part importante de l'artisanat d'art francilien.

Ces dernières années, cette filière s'est fortement renforcée avec le développement d'un tissu de PME manufacturières et de TPE (artisans d'art, designers, créateurs...), ainsi que par l'implantation des grandes industries du luxe (Hermès, Chanel, groupe Richemond), s'inscrivant dans le retour aux savoir-faire d'excellence locaux et aux productions manufacturières en petites séries, et démontrant une dynamique créative autour d'une nouvelle génération d'artisans d'art, mêlant tradition, innovation, design et arts décoratifs.

Poursuivant la politique volontariste de soutien aux métiers d'art initiée par la Ville de Pantin depuis plus de quinze ans, la Communauté d'agglomération Est Ensemble inscrit l'artisanat d'art comme une des filières stratégiques pour le territoire et entend donc soutenir et développer ces activités qui contribuent **à l'emploi local non délocalisable, à l'ancrage de l'excellence et de la valeur ajoutée dans des territoires défavorisés ainsi qu'à une mixité urbaine, marquant ainsi l'identité de ce territoire de « Fabrique du Grand Paris ».**

Dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale, Est Ensemble a la conviction que les métiers d'art, qui s'inscrivent dans un héritage manufacturier, synonyme de qualité et d'humanité, peuvent contribuer à **un nouveau modèle économique, s'appuyant sur les coopérations et les échanges, l'écologie industrielle et les circuits courts, et le développement de liens entre les entreprises et les habitants contribuant au « vivre ensemble ».**

C'est pourquoi, poursuivant l'ambition portée par la Ville de Pantin au travers du label « Pôle Pantin Métiers d'Art », Est Ensemble entend défendre et promouvoir l'excellence et l'innovation sur son territoire et souhaite réunir dans ce Pôle, des artisans d'art sélectionnés pour la qualité de leur savoir-faire et de leur capacité d'innovation, et prêts à s'impliquer dans une dynamique locale afin de constituer un « réseau de savoir-faire dans la ville ».

Afin de contractualiser des engagements réciproques dans une logique « gagnant-gagnant » pour faire vivre ce réseau de savoir-faire, la communauté d'agglomération propose aux artisans d'art sélectionnés sur des critères d'excellence, d'innovation et d'implication locale, de signer une charte « Pôle Métiers d'Art – Est Ensemble ».

Les artisans d'art signataires de la charte feront partie du réseau déjà constitué d'une vingtaine de partenaires institutionnels (Conseil Régional Ile-de-France, Conseil Général 93, Chambre de Métiers 93, INMA, Ville et Métiers d'Art, Ateliers d'Art de France...) et d'une quarantaine d'artisans d'art de Pantin, et pourront bénéficier du label « Pôle Métiers d'Art – Est Ensemble » et de l'offre de services apportés par le centre de ressources, Maison Revel.

Charte du « Pôle Métiers d'Art – Est Ensemble »¹

La Communauté d'agglomération Est Ensemble

et

M-Mme en qualité d'Artisan-créateur

ont décidé ensemble de formaliser le partenariat pour ancrer le développement économique sur le territoire et pour promouvoir la filière Métiers d'art. Ils entendent :

A. Contribuer ensemble au développement économique local

Est Ensemble s'engage à soutenir le développement de l'artisanat d'art :

- en développant son offre de conseil et d'accompagnement économique,
- en favorisant la mise en réseau des artisans d'art avec les partenaires institutionnels et le tissu économique local pouvant être prescripteur pour les artisans d'art,
- en développant une offre locative adaptée.

L'artisan-créateur s'engage à :

- utiliser au mieux l'offre d'accompagnement économique et à participer aux événements économiques (rencontres, *Afterwork*, *B to B*) organisés par le pôle des Métiers d'art, avec un objectif minimum **de 3 actions par an**,
- faire appel aux structures locales de l'emploi (Maisons de l'emploi) pour recruter, dans la mesure des besoins et des possibilités.

B. Participer et s'investir ensemble dans la dynamique du pôle des Métiers d'art

Est Ensemble s'engage à :

- favoriser l'innovation et les échanges entre créateurs,
- développer les outils de communication pour la promotion des artisans et du Pôle des Métiers d'art, notamment par la création d'un site internet dédié et l'utilisation du logo pour le label « Pôle Métiers d'Art - Est Ensemble »,
- développer et organiser les événementiels (expositions, vente de créateurs, biennale) pour les professionnels et le grand public,

L'artisan s'engage à :

- participer activement à la dynamique du Pôle en contribuant aux échanges et à son rayonnement et en mobilisant son réseau professionnel ;
- informer l'équipe de la Maison Revel de son actualité professionnelle et fournir les éléments (texte et photo) pour la communication.
- s'impliquer **dans au minimum un événement annuel** organisé par le Pôle, et s'engager dans la préparation de cet événement (signalétique, vitrine, diffusion de la communication...)

C. Développer ensemble les liens avec le territoire et ses habitants

Est Ensemble s'engage à :

- promouvoir les métiers d'art auprès de publics variés, notamment par la mise en place d'actions éducatives auprès des scolaires et des collégiens, du milieu associatif et des habitants ;

¹ L'ensemble des engagements est détaillé dans l'annexe.

- développer une offre de tourisme créatif avec les artisans.

L'artisan s'engage à :

- ouvrir son atelier au grand public ou aux scolaires **au minimum 3 fois par an** ;
- participer aux journées européennes des métiers d'art (portes ouvertes, exposition, workshop...)
- s'impliquer dans la mesure du possible dans les actions éducatives menées avec les écoles, participer aux forums métiers, être un acteur de la promotion de son savoir-faire auprès de publics variés (jeunes, scolaires, salariés, réseau d'insertion...).

Cette charte permet à l'artisan d'être membre du Pôle des Métiers d'art et de bénéficier du label et de son logo, pouvant être décliné sur les vitrines et les supports de communication.

L'interlocuteur pour la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble est :

Marina RIBEIRO
Responsable d'équipement Maison Revel et Métiers d'art
marina.ribeiro@est-ensemble.fr / 01.83.74.56.66

L'artisan est :

Fait à Pantin, le

Pour le créateur,

M

Pour La Communauté d'agglomération Est Ensemble,

M. le Président
Gérard COSME

Annexe :

A. Contribuer au développement économique local

Au travers de sa politique de développement économique et notamment de son centre de ressources, la Maison Revel, la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'est engagée à soutenir le développement de l'artisanat d'art, identifié comme filière économique stratégique. De son côté, l'artisan-créateur s'engage à contribuer au développement économique et à l'emploi du territoire.

La Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engage à :

1) Développer son offre de conseil et d'accompagnement économique pour les artisans du Pôle

Cette offre vise à accompagner les artisans-créateurs dans le développement de leur entreprise et se veut évolutive et adaptée au besoin des professionnels : permanences individuelles, ateliers collectifs, formations, mobilisation d'experts (comptable, juriste...).

En mutualisant également certains services et matériel mis à disposition gratuite des artisans (postes informatique, salle de réunion, photocopieur, matériel de prise de vue), la Maison Revel veut garantir aux artisans de bonnes conditions de travail.

Enfin, Est Ensemble s'engage à développer les partenariats pour accompagner les TPE et les PME dans leur positionnement à l'international.

2) Mettre en réseau les artisans d'art avec les partenaires institutionnels publics et privés du Pôle et développer des liens avec le tissu économique local (TPE, PME/PMI et des grandes entreprises) pouvant être des prescripteurs pour les artisans d'art

Au travers du Pôle, Est Ensemble s'engage à favoriser les rencontres et les échanges avec les partenaires institutionnels, les entreprises et les comités d'entreprises du territoire dans l'objectif de développer des réseaux professionnels et d'affaires mais aussi de favoriser les coopérations et échanges de savoir-faire locaux.

3) Développer une offre d'ateliers locatifs adaptés pour les artisans d'art en création et en développement

Est Ensemble s'engage à mobiliser des dispositifs de portage et de financement pour maintenir et développer une offre d'ateliers locatifs adaptés aux artisans créateurs, qu'ils soient créateurs d'entreprise (couveuse, incubateur), en post-crétion ou en développement.

Les artisans membres du Pôle se verront prioritairement proposer cette offre d'ateliers locatifs.

L'artisan s'engage à :

1) A faire appel, autant que possible et en fonction de ses besoins, à l'offre d'accompagnement économique proposée par la Maison Revel et à participer aux ateliers collectifs avec un objectif minimum de 3 actions par an.

- en s'inscrivant aux permanences, ateliers collectifs et formations mises en place par la Maison Revel et ses partenaires.
- en faisant connaître ses besoins en formations notamment sur les questions économiques, de gestions ou de communication.
- à participer aux évènements économiques organisés sur le territoire par la Maison Revel.

2) A faire appel aux structures locales de l'emploi (Maison de l'emploi) pour recruter, dans la mesure des besoins et des possibilités

Quelque soit ses besoins (stagiaire, apprenti, contrat à durée déterminé ou indéterminé), l'artisan s'engage à faire appel aux structures de l'emploi local et de la formation (Maison de l'emploi notamment) pour tout besoin en terme de ressources humaines ou de formation.

B. Participer et s'investir dans la dynamique du pôle des Métiers d'art

Le Pôle Métiers d'art – Est Ensemble se veut un réseau d'échanges et de coopérations au service de la création et de l'innovation. La maison Revel veillera à favoriser le développement de temps d'échanges et de fertilisation croisée. De son côté, l'artisan-créateur s'impliquera dans ce réseau en participant aux événementiels et en mobilisant son savoir-faire.

La Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engage à :

1) Favoriser les échanges entre créateurs et encourager la créativité et l'innovation.

- En organisant des rencontres et des échanges entre artisans et créateurs du territoire.
- En favorisant les échanges avec d'autres secteurs de la création (design, art contemporain, industrie...).
- En développant des actions en faveur de l'innovation (FabLab, matériauthèque, partenariat...).
- En informant des différents partenariats avec les Ateliers de Paris, les Ateliers d'art de France, ou l'INMA.

2) Développer des outils de communications (print et numérique) pour promouvoir le pôle des Métiers d'art et le territoire.

- Par la conception et la diffusion d'outil de communication (affiche, programme...).
- Par la création d'un site internet dédié à la filière Métiers d'art.

3) Développer les événementiels auprès des professionnels et du grand public selon plusieurs axes :

- la participation aux Journées Européennes des Métiers d'art : la manifestation incontournables du secteur des métiers d'art (portes-ouvertes, exposition thématique et workshop).
- la participation ou la création d'événements en dialogue avec d'autres disciplines tel que le design ou l'art contemporain (notamment à travers les D'Days et une résidence d'artiste)
- l'organisation d'un événement d'envergure tel que la Biennale Déco et création d'art
- l'étude de toute proposition de manifestation (exposition, rencontre, atelier) à la maison Revel émanant des artisans du territoire (sur dossier).

L'artisan d'art s'engage à :

1) Participer à la vie du pôle des métiers d'art et à son évolution

- en participant, autant que possible, aux rencontres et aux échanges proposés par la Maison Revel
- en s'impliquant et en étant force de proposition sur l'évolution du Pôle des Métiers d'art.

2) Favoriser l'échange d'information avec la Maison Revel

- En informant l'équipe de la maison Revel de son actualité (exposition, projet en cours, participation à des salons, revue de presse, récompense...) et de celle de son secteur d'activité.
- En fournissant les éléments (texte, photographies haute définition) pour les éléments de communication.

3) Participer aux évènements initiés par le Pôle des Métiers d'art (portes ouvertes, salon...) et au minimum à un événement par an :

- En participant notamment aux manifestations incontournables des Métiers d'art comme les Journées Européennes des Métiers d'art.
- En préparant son atelier, sa vitrine et la signalétique à l'accueil du public
- En diffusant auprès de son réseau les informations sur les évènements du Pôle des Métiers d'art.

C. Développer les liens avec le territoire et sa population (habitants, élèves, salariés d'entreprises, réseau d'insertion...) pour une transmission des savoir-faire

La découverte, la sensibilisation et la transmission des savoir-faire notamment auprès d'un public jeune, et d'un public demandeur d'emploi sont un fil directeur des actions menées par le Pôle. L'artisan-créateur s'engage à faire connaître son métier et savoir-faire auprès des habitants du territoire et à participer aux initiatives qui seront organisées par Est Ensemble auprès des publics (habitants, scolaires, salariés ...)

La Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engage à :

1) Poursuivre et développer son action sur l'ensemble du territoire pour faire connaître les métiers d'art au grand public à travers différentes manifestations (portes-ouvertes des ateliers, workshop, rencontres, expositions, ventes ...).

2) Promouvoir les métiers d'art et des savoir-faire auprès des scolaires, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale

- en poursuivant son action par la mise en place d'actions éducatives dans les écoles élémentaires et les centres de loisirs en lien avec l'Inspection Académique
- en expérimentant en 2013-2014 une classe «DP3 Métiers d'art » au collège Jean Lolive de Pantin pour les élèves de 3ème.

3) Développer une offre de tourisme créatif en partenariat avec le comité départemental du tourisme 93 en proposant des visites, des stages de découvertes ou d'initiation.

L'artisan d'art s'engage à :

1) Etre acteur de la promotion de son savoir-faire auprès des publics

- par l'ouverture de son atelier au public, notamment à la journée de sensibilisation des collégiens pour l'option « DP3 Métiers d'art », **au moins 3 fois par an.**
- par l'accueil, autant que possible, de stagiaire dans son atelier.
- en étant une personne-ressource pour les jeunes du territoire en recherche d'orientation.

2) Participer à la mise en place d'actions éducatives, dans la mesure du possible et de ses affinités

- en proposant des ateliers pratiques pour les scolaires (écoles, collèges), ou le grand public dans le cadre de la programmation d'événementiels